

Entreprise

Gestion des risques professionnels



EERPS

Evaluation des Risques Psycho-Sociaux (RPS)

Contexte : Les Risques Psycho-Sociaux (RPS), stress, harcèlement, agression....peuvent être difficiles à appréhender. Il n'en demeure pas moins que dans la continuité des dispositions réglementaires concernant la prévention des Risques Professionnels, l'employeur doit les évaluer et les intégrer dans le Document Unique. Leur évaluation contribue au processus continu de prévention et d'amélioration de la santé au travail, de la sécurité et des conditions de travail des salariés dans l'entreprise.



Les objectifs

Objectif principal :

Etre capable d'évaluer les Risques Psycho-Sociaux (RPS)

Objectifs opérationnels :

En situation de travail :

- Savoir identifier les différents types de RPS et comprendre leurs impacts sur la santé
- Savoir réagir
- S'approprier un langage commun sur le sujet des RPS
- Identifier les personnes ressources



Pour qui ?

Public :

Membre du personnel pouvant être amené à participer ou effectuer l'Evaluation des Risques Psycho-sociaux (RPS) et leur intégration dans le Document Unique ou toute personne assurant la mise en place et la pérennité de la prévention des risques professionnels au sein d'une structure: responsable sécurité, chef d'établissement, membre du CHSCT, responsable ressources humaines.

Prérequis :

Aucun prérequis



Le contenu

Contenu :

- Risques Psycho-Sociaux
 - Définition des RPS et leurs impacts : Stress, harcèlement
 - Principaux facteurs et processus générateurs de risques en situation de travail
- Règlementation, enjeux et acteurs de la prévention des RPS
 - Obligations réglementaires
 - Enjeux et acteurs de la prévention des RPS
- Evaluer les RPS
 - Mobiliser les données existantes et collecter les différents indices (données statistiques RH, bilan social, DU...)
 - Construire les outils de diagnostic approfondi (questionnaire de KARASEK, entretien individuel, observation des situations de travail, etc.)
 - Intégrer les RPS dans le Document Unique (DU)
 - Méthode INRS approche organisationnelle, méthode chronologique,
- Prévention des RPS
 - Élaborer les outils de pilotage du risque psychosocial (pour la DRH, les managers et la DG)
 - Communiquer au quotidien sur les avancées en matière de prévention
- Bien-être au travail : un choix stratégique
 - Identifier les sources de bien-être au travail
 - Bien-être comme levier de motivation et de performance



Les méthodes

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques suivis de discussions
- Travaux pratiques, mise en situation, étude de cas
- Échanges d'expériences professionnelles

Modalités d'évaluation :

- Évaluation des connaissances en début de formation
- Évaluation des acquis du stagiaire
- Évaluation de la satisfaction à chaud/à froid
- Validation par une attestation de formation

Intervenant :

Consultants formateurs expérimentés et habilités
Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) par la DREETS

Mention Inter/Intra :



Durée : 1 jour (7h)

Dates & lieux : nous consulter

Tarif Inter : Non dispensé en Inter

Tarif Intra : nous consulter



Bon à savoir

- « À la carte » : construisez votre parcours « gestion des risques professionnels »
- Nombreux cas pratiques et mise en situation

EERPS



Soyez certains que nous mettrons tous les moyens en œuvre pour répondre à toute demande spécifique liée à un handicap. Nous vous invitons à nous contacter directement pour étudier ensemble les adaptations nécessaires afin que vous puissiez suivre cette formation.

Pour plus d'informations :

EHA-formation@ftfr.eurofins.com – 09 69 37 01 02

<https://www.eurofins.fr/formation-en-hygiene-alimentaire/>